



Homeopathy
Belgium
Industry Association

ME MO RAN DUM 20 19

MEMORANDUM 2019

TABLE DES MATIÈRES



Introduction	4
L'homéopathie, ce sont uniquement des médicaments et des professionnels de la santé	6
Les 5 verités sur l'homéopathie	10
L'homéopathie en chiffres	12
Ce que nous défendons	15
– L'information exacte et objective aux patients	16
– La liberté du choix thérapeutique du patient	18
– L'enseignement des professionnels de la santé	20
– L'homéopathie : une piste pour répondre aux défis de la santé publique	22
Références	24

INTRODUCTION

Les élections fédérales, régionales et européennes de 2019 sont un moment clé dans le développement des futures politiques et législations de santé publique.

Les décideurs politiques sont confrontés aujourd'hui à de nombreux défis en matière de santé publique dont l'allocation efficace du budget de la sécurité sociale d'une part et les défis de santé publique d'autre part tels que le vieillissement de la population, les maladies chroniques et la résistance aux antibiotiques.

Homeopathy Belgium Industry Association, représentant les laboratoires pharmaceutiques actifs dans le domaine des médicaments homéopathiques sur le marché belge, se positionne en tant que point de référence pour partager des informations exactes sur l'homéopathie aux politiques, aux médias et aux patients, notamment pour répondre à la mésinformation qui circule trop souvent sur l'homéopathie. À travers ce memorandum, Homeopathy Belgium Industry Association souhaite inviter les décideurs politiques à réfléchir ensemble aux meilleures pistes pour répondre aux défis de la santé publique. Homeopathy Belgium Industry Association souhaite encourager le dialogue avec les différentes parties prenantes pour toutes les questions liées à l'homéopathie et devenir le partenaire de confiance du monde politique.

L'association a pour objectifs, de promouvoir une information exacte aux patients, de favoriser l'éducation des professionnels de la santé et d'offrir des pistes pour répondre aux enjeux primordiaux de santé publique. Ces mêmes laboratoires sont par ailleurs déjà représentés depuis 1991 sous le nom Regulatory Affairs Society for Homeopaths (RASH) dans les différentes commissions réglementaires de l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS).

Le cadre légal belge est un exemple pour l'Europe en matière de législation sur l'homéopathie. La loi 'Colla' sur les pratiques non conventionnelles a permis de définitivement reconnaître l'homéopathie comme pratique thérapeutique, exercée uniquement par des professionnels de la santé. Nous tenons à encourager la Belgique à rester la représentante des best practices européennes en homéopathie, tout en émettant des suggestions pour optimiser la gestion de la santé publique en Belgique.



QUELLE EST NOTRE MISSION ?

Homeopathy Belgium Industry Association est la voix du secteur des médicaments homéopathiques en Belgique.

QUELS SONT NOS OBJECTIFS ?

- Partager nos compétences et notre expertise pour informer sur les médicaments homéopathiques.
- Être le point de référence pour les questions sur les médicaments homéopathiques.
- Promouvoir l'usage optimal de l'homéopathie en Belgique.
- Soutenir la liberté du choix du patient de se soigner sans risque grâce à l'homéopathie et la liberté des professionnels de la santé de prescrire et délivrer les médicaments homéopathiques.

QUELS SONT NOS DOMAINES D'ACTIVITÉ ?

- Réglementaire
- Politique
- Information au public et aux professionnels de la santé



L'HOMÉOPATHIE, CE SONT UNIQUEMENT DES MÉDICAMENTS ET DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ



MÉDICAMENT HOMÉOPATHIQUE :

Tout médicament obtenu à partir de substances appelées souches homéopathiques, selon un procédé de fabrication homéopathique décrit par la Pharmacopée^{2,3}.

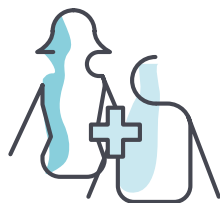
Comme tout médicament :

- Les médicaments homéopathiques ne sont disponibles qu'en pharmacie.
- Ils répondent aux normes des Pharmacopées⁴ européennes et suivent leurs lignes de conduite.
- Ils doivent être enregistrés par l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS).
- La qualité, la sécurité et l'efficacité des médicaments homéopathiques sont évaluées par l'AFMPS.
- Ils doivent répondre aux mêmes standards de qualité que tous les médicaments (GMP⁴, pharmacovigilance).
- Ils sont contrôlés et inspectés par les autorités de santé.
- Ils sont produits dans des laboratoires qui suivent les bonnes pratiques de l'industrie des médicaments (GMP).
- La fabrication, le contrôle et l'inspection des médicaments homéopathiques sont harmonisés au sein de l'Union Européenne afin de permettre une libre circulation sûre et de qualité⁵.

QUI PRESCRIT L'HOMÉOPATHIE ?

Uniquement les professionnels de la santé prescrivent l'homéopathie :

- les médecins généralistes
- les médecins spécialistes
- les médecins homéopathes
- les dentistes
- les sages-femmes
- les vétérinaires



QUI DÉLIVRE L'HOMÉOPATHIE ?

Toutes les pharmacies et uniquement les pharmacies délivrent les médicaments homéopathiques.

LES MÉDICAMENTS HOMÉOPATHIQUES

- sont disponibles over-the-counter - OTC et donc sans prescription à la pharmacie et sous le conseil du pharmacien
- peuvent être prescrits par des médecins sans que la prescription ne soit obligatoire
- peuvent être soumis à une prescription obligatoire par le médecin comme les ampoules injectables, les préparations magistrales et certaines spécialités ayant des indications thérapeutiques spécifiques.

SONT-ILS REMBOURSÉS ?

Les médicaments homéopathiques ne sont jamais remboursés par l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI). Ils ne coûtent rien à l'État. La majorité des médicaments homéopathiques peuvent être remboursés par l'assurance complémentaire de la plupart des mutualités.



SOUS QUELLES FORMES TROUVE-T-ON DES MÉDICAMENTS HOMÉOPATHIQUES ?



Comprimés



Pommades & gels



Gouttes



Suppositoires



Sprays buccaux
et nasaux



Poudres



Sirops



Ampoules
injectables



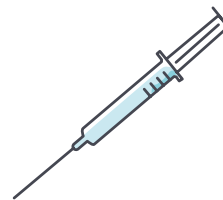
Granules &
globules



Monodoses



Gélules



Seringues

LES SOUCHES HOMÉOPATHIQUES PEUVENT ÊTRE DE SOURCE :



Végétale



Minérale



Chimique



Animale

2 FAMILLES DE MÉDICAMENTS HOMÉOPATHIQUES

SPÉCIALITÉS

- Nom de fantaisie
- OTC ou sur prescription
- Traitement des symptômes et des causes
- Formes pharmaceutiques identiques aux autres médicaments OTC
- Indication thérapeutique
- Enregistrement complet pour obtenir une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM)

HNC – HOMÉOPATHIE À NOM COMMUN – ET PRÉPARATIONS MAGISTRALES

- Dénomination scientifique en latin, identique pour tous les laboratoires
- Principalement sur prescription mais peut être OTC
- Traitements symptomatiques et de terrain
- Principalement en tubes, doses, gouttes, etc.
- Sans indication thérapeutique spécifique
- Enregistrement simplifié pour obtenir l'Enregistrement Homéopathique (EH)

AU SEIN DE CES DEUX FAMILLES, IL EXISTE À LA FOIS DES MÉDICAMENTS À

Basses dilutions



Les dilutions sont pondérables =
Les molécules actives sont mesurables et détectables
et ces dilutions ont un effet biorégulateur.

Hautes dilutions



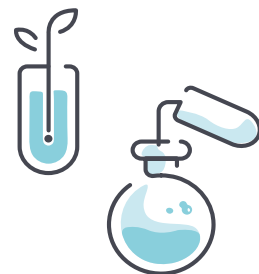
Les dilutions sont non-pondérables =
Les molécules actives ne sont pas détectables avec les
techniques actuellement connues.

QUELS CADRES LÉGISLATIFS POUR L'HOMÉOPATHIE ?

🇧🇪 Belgique – La loi relative aux pratiques non conventionnelles de 1999 (dite loi Colla) et ses arrêtés royaux de 2014 sur les conditions générales applicables à l'exercice de toutes pratiques non conventionnelles et sur les règles relatives à l'exercice de l'homéopathie.

🇪🇺 Europe – Directive Européenne 2001/83 CE.

LES 5 VÉRITÉS SUR L'HOMÉOPATHIE



1 L'homéopathie n'est pas qu'une goutte d'eau dans la mer

Les médicaments homéopathiques ont pour principe la dilution de la teinture mère : il existe des médicaments homéopathiques à très basse, moyenne ou haute dilution de la teinture mère⁶. La polémique de 'la goutte d'eau dans le mer' concerne uniquement les médicaments dont le principe actif a été hautement dilué, donc qui n'est pas détectable. La souche homéopathique, dans le cas de très haute dilution, est à tel point diluée qu'on ne peut plus détecter, avec les techniques actuellement à notre disposition, une molécule de la substance originale.

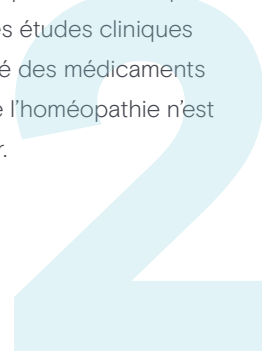
Ce sont ces « très hautes dilutions » qui créent la polémique car elles agissent d'une façon différente des médicaments conventionnels.

Les recherches de qualité pour expliquer tous les mécanismes d'action de l'homéopathie doivent être multipliées pour comprendre leur fonctionnement. On sait grâce à plusieurs essais en laboratoire⁶ que les médicaments homéopathiques à très haute dilution ont des effets biologiques qu'on ne verrait pas s'ils étaient composés « juste d'eau » ou « juste de sucre ».

L'homéopathie n'est pas un placebo

Des études cliniques de haute qualité démontrent l'efficacité de l'homéopathie, par exemple, via des essais en laboratoire⁷, ou via des essais Randomized Placebo Controlled Trials⁸. Ces essais cliniques sont spécialement conçus pour différencier l'effet clinique réel du traitement testé de l'effet placebo. Les médicaments homéopathiques ont aussi un effet thérapeutique sur les animaux⁹.

Le terme placebo est utilisé pour un procédé ou une substance n'ayant pas d'efficacité par eux-mêmes mais agissant sur le patient par un effet essentiellement psychologique. Dans tout traitement médical, il y a toujours la possibilité d'un « effet placebo », ce qui est aussi vrai pour l'homéopathie. Les études cliniques existantes qui prouvent l'efficacité des médicaments homéopathiques confirment que l'homéopathie n'est pas une croyance, mais un savoir.



L'homéopathie n'est pas une médecine 'douce' ou 'alternative'

En Belgique, on parle de médecine conventionnelle et non conventionnelle. Nous considérons que l'homéopathie est une approche thérapeutique intégrative et complémentaire à d'autres traitements allopathiques. Un dialogue et une coopération entre les médecines dites conventionnelles et non conventionnelles est nécessaire, sans préjugés ni amalgames avec d'autres pratiques qui ne sont pas reconnues. Dans ce sens, il ne s'agit pas pour le praticien ou le patient de faire le choix entre l'une ou l'autre médecine. Lorsqu'on se demande quelle est la meilleure médecine, nous répondons que c'est celle qui convient le mieux aux patients.

L'homéopathe n'est pas un charlatan

En Belgique, seuls les médecins, dentistes, sages-femmes formés peuvent devenir homéopathes. Les médecins homéopathes sont uniquement des professionnels de la santé. Il n'y a pas que les homéopathes qui prescrivent l'homéopathie – les médecins généralistes et spécialisés la prescrivent (ainsi que les vétérinaires). Le secteur soutient la loi belge qui a permis de définitivement différencier l'homéopathie du charlatanisme, seuls les professionnels de la santé prescrivent et délivrent l'homéopathie.



L'homéopathie est prouvée scientifiquement

Dans leurs décisions de prescriptions, les médecins ont besoin d'éléments probants. Pour cela, ils ont recours à l'Evidence Based-Medicine (EBM), essentiellement basée sur la littérature clinique¹⁰. Mais aujourd'hui, la médecine se tourne de plus en plus vers l'Evidence Based-Practice (EBP). L'EBP adopte une approche multidisciplinaire (en tenant compte d'autres professionnels de la santé que les médecins comme les sages-femmes, les infirmiers ou les kinésithérapeutes) et d'autres facettes de la santé : la prévention, le diagnostic, le traitement, etc. L'individualité du patient y a une place plus importante. Comme l'explique le rapport sur le plan EBP initié par Maggie De Block en 2016, le soignant pratique l'EBP en se basant sur sa propre expertise clinique, les « preuves » ou « données probantes » issues de la littérature scientifique et les préférences et valeurs de chaque patient individuel. Les « facteurs contextuels » sont aussi pris en compte. L'homéopathie s'inscrit dans la logique de l'EBP.



L'HOMÉOPATHIE EN CHIFFRES



LES PATIENTS QUI SONT-ILS ?

Toute personne qui souhaite un traitement efficace plus proche de la nature, qui accompagne l'organisme, moins intrusif que d'autres médicaments, moins nocif et aux faibles effets secondaires.

Des patients qui veulent agir de manière préventive et curative – contre les infections ou les maladies saisonnières des patients qui souffrent de maladies aiguës – qui surviennent brutalement et occasionnellement – ou de maladies chroniques – qui reviennent régulièrement.



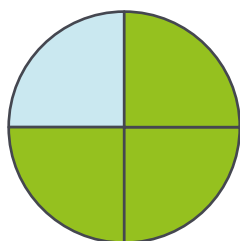
DANS LE MONDE¹¹

L'homéopathie bénéficie d'une **reconnaissance juridique** en tant que système individuel de médecine dans **42 pays**.

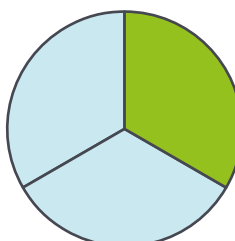
300 millions de personnes à travers le monde reçoivent des soins homéopathiques.



EN EUROPE¹²



3 Européens sur 4 ont déjà entendu parler de l'homéopathie.



100 millions de citoyens Européens utilisent les médicaments homéopathiques dans leurs soins de santé quotidiens.
1 personne sur 3 l'utilise.

 % utilisateurs/pays



EN BELGIQUE¹³



85% des Belges connaissent, de nom, l'homéopathie.



46% des Belges ont déjà utilisé pour eux-mêmes ou pour leur foyer des médicaments homéopathiques.



50% des utilisateurs ont recours aux médicaments homéopathiques depuis plus de 5 ans.

Pourquoi utilisent-ils l'homéopathie¹³

Maladies hivernales : rhume, toux, otite, grippe

35%

Stress, anxiété, troubles du sommeil

32%

Coups, bleus, bosses

23%

Allergies

22%

LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ¹⁴

L'entière des médecins généralistes et spécialisés, des sages-femmes et des dentistes en Belgique peuvent prescrire des médicaments homéopathiques..

53.948 médecins généralistes et spécialisés

11.401 sages-femmes

9.873 dentistes

6.324 vétérinaires



100% des pharmacies délivrent l'homéopathie - 4.841 pharmacies. Pour des médicaments OTC, 50% des belges expliquent leur problème au pharmacien et demandent conseil.

Pour plus d'information sur l'homéopathie, les patients belges se tournent pour 44% vers leur docteur et 36% vers le pharmacien.

Comment les patients ont-ils utilisé l'homéopathie pour la première fois ?

Dans **38%** des cas, un médecin était impliqué dans le conseil ou la prescription du médicament homéopathique.

HOMEOPATHY BELGIUM INDUSTRY ASSOCIATION¹⁵

6 Membres laboratoires actifs en Belgique dans le domaine des médicaments homéopathiques.

2.546.000 unités vendues en spécialités homéopathiques avec indication thérapeutique en 2018.

1.395.176 unités vendues en HNC et en préparations magistrales en Belgique en 2018.

CE QUE NOUS DÉFENDONS

THÈMES	MESSAGES CLÉS & SUGGESTIONS	LE SOUTIEN DU SECTEUR
L'INFORMATION AUX PATIENTS	Corriger les fausses informations qui circulent sur l'homéopathie en fournissant une information exacte et objective sur l'homéopathie et améliorer l'accès des patients à celle-ci.	Aider le gouvernement et les autorités dans la mise en place de campagnes d'information et de sensibilisation sur les médicaments homéopathiques et promouvoir leurs initiatives dans ce sens.
LE PATIENT	Assurer la liberté de choix thérapeutique du patient.	Être à disposition des décideurs politiques et des mutualités pour informer sur les traitements homéopathiques.
	Maintenir la possibilité de remboursement des médicaments homéopathiques via l'assurance complémentaire.	
	Encourager le dialogue entre les différentes parties prenantes, mutualités et décideurs politiques, notamment en matière de remboursement.	
LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ	Offrir une formation de base et continue de qualité aux professionnels de la santé qui soit en adéquation avec le cadre légal qui entoure les médicaments homéopathiques.	Mettre à disposition des universités des informations correctes et objectives sur l'homéopathie et les médicaments homéopathiques.
	Offrir une formation universitaire obligatoire, standardisée et objective en homéopathie pour les pharmaciens, en priorité, et pour les médecins. Le soutien politique pour mettre en place cette standardisation est nécessaire.	
LES DÉFIS DE LA SANTÉ PUBLIQUE	L'homéopathie est une piste pour relever les défis de santé publique et les défis budgétaires en Belgique.	Mettre à disposition des décideurs politiques les données aujourd'hui disponibles et les soutenir dans la conduite d'études.
	Encourager le monde politique et les autorités à conduire des études en Belgique afin de quantifier et d'objectiver les effets de l'homéopathie sur la santé publique et sur l'allocation du budget de la santé.	

L'INFORMATION EXACTE ET OBJECTIVE AUX PATIENTS

85%

85% des Belges connaissent l'homéopathie¹³.

35%

Seulement 35 % d'entre eux se considèrent bien informés sur l'homéopathie¹³.

1/2

Près d'un Belge sur deux utilise l'homéopathie¹³.

43%

Pour 43% des Belges, ce qui empêche l'usage de l'homéopathie, c'est la méconnaissance de l'homéopathie¹³.

Nous constatons un manque d'information sur l'homéopathie des citoyens belges, alors que près de la moitié d'entre eux l'utilisent. Le secteur souhaite en priorité promouvoir l'accès à cette information. Une information exacte et objective est primordiale pour que le patient puisse avoir un impact sur sa propre santé et bénéficier de manière optimale des bienfaits de l'homéopathie.

Cet objectif est en ligne avec l'orientation actuelle en matière de santé publique qui est de donner plus d'autonomie au patient (l'empowerment du patient) dans la gestion de sa propre santé et de favoriser l'appel aux soins de première ligne. On peut par exemple citer la promotion de l'eHealth et du dossier patient partagé qui vont dans ce sens.



60% des consommateurs utilisent internet pour s'informer sur leur santé¹⁶





A côté du manque d'information, la mésinformation se propage rapidement via les médias et l'internet. Or, lorsque l'on parle de médicaments et de santé publique, il est fondamental d'assurer une utilisation rationnelle des médicaments, en toute objectivité, sur la base d'informations correctes et complètes. Les patients ont la possibilité de se renseigner via le canal officiel que sont les notices ou le canal réglementé que sont les publicités, mais de plus en plus de patients se tournent vers les médias et internet pour trouver des informations sur la santé, et par extension, sur

l'homéopathie. Ce sont via ces canaux que circulent de nombreuses fausses informations ou des informations inadéquates au vu de la législation belge sur les médicaments. L'objectif d'Homeopathy Belgium Industry Association est de corriger ces fausses informations, souvent inspirées de mauvaises perceptions, d'amalgames ou de préjugés afin d'améliorer l'accessibilité de l'information exacte et objective aux patients.



Pour les Belges, la source d'information à privilégier pour apporter de l'information sur l'homéopathie sont **les professionnels de santé** mais **24%** des Belges considèrent **internet** comme une source d'information importante – **21%** pensent de même pour les émissions approfondies dans **les médias**¹³



Message clé

Fournir une information exacte et objective sur l'homéopathie, améliorer l'accès des patients à cette information pour corriger les fausses informations qui circulent sur l'homéopathie.



Le soutien du secteur

Aider le gouvernement et les autorités dans la mise en place de campagne d'information et de sensibilisation sur les médicaments homéopathiques et promouvoir leurs initiatives dans ce sens.

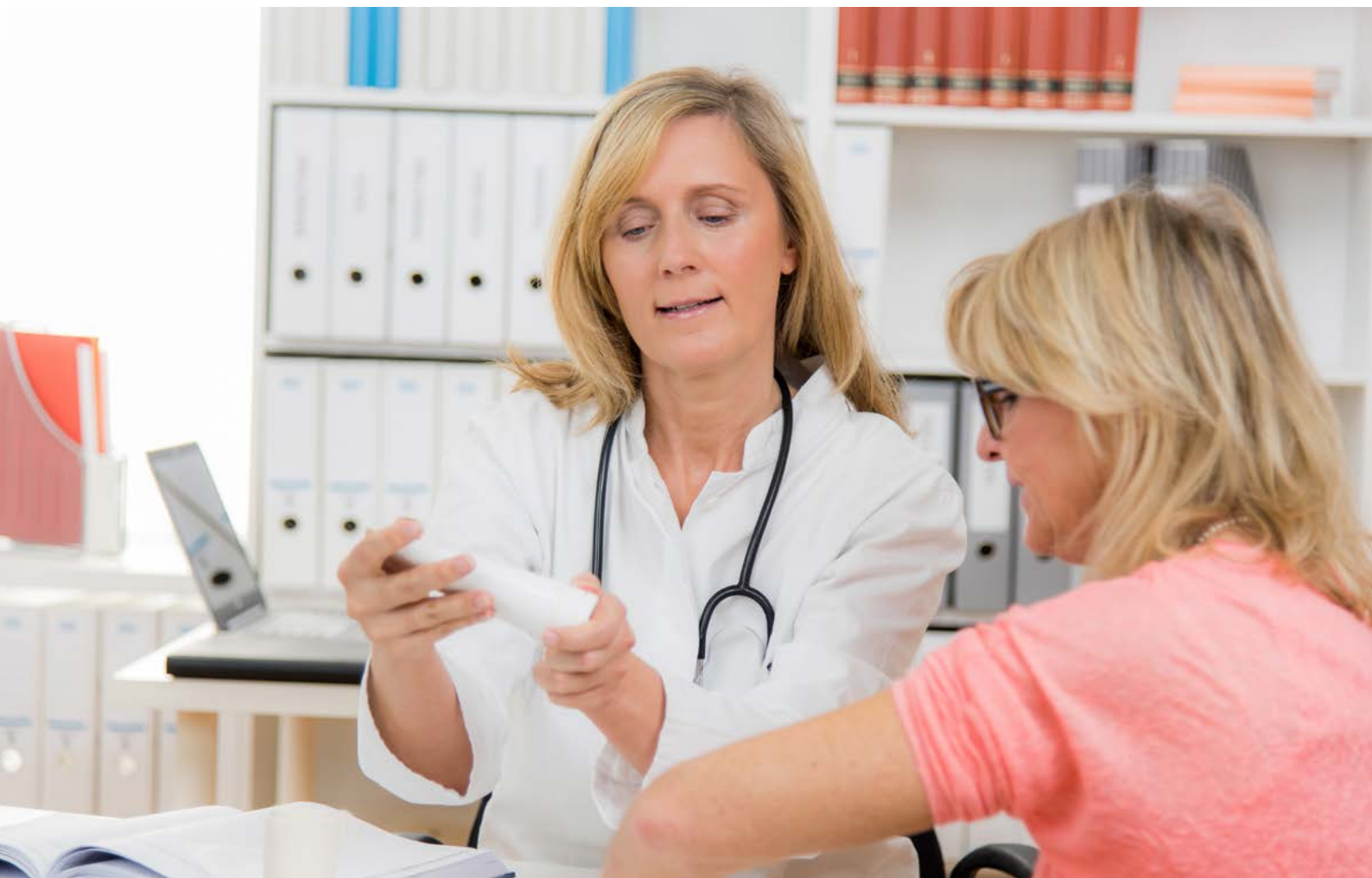


LA LIBERTÉ DU CHOIX THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT

Le patient belge est pourvu de plus en plus d'autonomie et de droit dans la gestion de sa santé. Depuis 2002, la Belgique dispose d'une loi qui définit clairement les droits du patient et qui donne les bases d'une relation bonne et durable entre le patient et le soignant. Les patients s'impliquent dans leur santé et leurs traitements. Le patient et son praticien coopèrent pour trouver le meilleur traitement individuel. Être au courant de son état de santé, être libre de choisir son praticien mais aussi de consentir librement à la prestation de soins, avec information préalable sur les alternatives possibles sont des droits reconnus par la loi. Il est possible pour le patient, grâce à une information exacte, objective et l'aide des

professionnels de la santé, de participer activement à sa santé et à son traitement. Dans ce cadre, il est primordial de respecter la liberté du choix thérapeutique du patient.

La liberté thérapeutique est de laisser au patient le choix dans son traitement et ce avec l'aide primordiale du conseil des professionnels de la santé. Homeopathy Belgium Industry Association souhaite l'encourager en soutenant la législation belge. Le patient est libre de choisir son traitement sans discrimination afin de jouer un rôle dans sa propre santé via l'automédication mais aussi en ayant à disposition des professionnels de la santé qui, grâce à leur expertise et leurs compétences,





peuvent lui fournir des informations sur l'homéopathie ou lui prescrire des traitements homéopathiques adéquats. Assurer au patient la possibilité de choisir l'homéopathie, c'est aussi respecter la volonté du patient de se soigner via des médicaments moins intrusifs, plus proches de la nature et qui accompagnent le corps dans sa guérison.

Le remboursement des médicaments homéopathiques en Belgique



Nous rappelons que les médicaments homéopathiques ne sont pas remboursés en Belgique via l'INAMI. Ils peuvent être remboursés par les mutualités via une assurance complémentaire. Ceci ne coûte donc rien à l'État. Rembourser les médicaments homéopathiques via l'assurance complémentaire, c'est promouvoir et respecter la liberté, le choix et la demande des patients belges. La décision de ne plus rembourser l'homéopathie via l'assurance complémentaire présente aussi le risque que les patients se tournent vers d'autres traitements remboursés, eux, par l'assurance obligatoire¹⁷. Homeopathy Belgium Industry Association souhaite maintenir la possibilité de remboursement pour les médicaments homéopathiques.



Messages clés

Assurer la liberté de choix thérapeutique du patient.

Maintenir la possibilité de remboursement des médicaments homéopathiques via l'assurance complémentaire.

Encourager le dialogue entre les différentes parties prenantes, mutualités et décideurs politiques, notamment en matière de remboursement.

Soutien du secteur

Être à disposition des décideurs politiques et des mutualités pour informer sur les traitements homéopathiques.



L'ENSEIGNEMENT DES PROFESSIONNELLS DE LA SANTÉ

La source d'information privilégiée pour apporter de l'information sur l'homéopathie est **le professionnel de santé – les médecins et les pharmaciens**¹³

Le cadre légal belge instaure des règles précises pour permettre aux médecins, dentistes et sages-femmes de se spécialiser en homéopathie. En parallèle, tout médecin généraliste et spécialiste peut prescrire des médicaments homéopathiques. Tous les pharmaciens sont également susceptibles de délivrer

des médicaments homéopathiques. L'homéopathie est reconnue comme médecine non conventionnelle et fait toujours référence à des médicaments. L'arrêté royal relatif à l'exercice de l'homéopathie décrit précisément comment acquérir le titre d'homéopathe via une formation de base dispensée à l'université ou dans l'enseignement supérieur et une formation continue avec un nombre de crédits précis à atteindre, et ce, en détenant un titre professionnel de médecin, dentiste ou sage-femme.





Il existe une contradiction entre la loi, qui reconnaît la médecine homéopathique et la mise en œuvre de cette loi. Les offres d'enseignement en homéopathie sont limitées et souvent inadéquates : **aucune université n'offre de formation de base en homéopathie, les formations continues ne fournissent pas d'enseignement approprié en homéopathie et les médecins-étudiants ne sont pas accrédités.**



Plus largement, bien que les médicaments homéopathiques fassent partie intégrante du système de soin de santé en Belgique et en Europe, **il n'existe aucune formation universitaire de base pour l'homéopathie.** Si les médecins ont in fine le choix de prescrire ou non l'homéopathie, de leur côté, les pharmaciens peuvent être confrontés, à tout moment, à des patients qui souhaitent se soigner via l'homéopathie. Une formation continue et de qualité du pharmacien s'avère donc nécessaire pour répondre aux besoins et à la demande des patients, par un contenu adéquat et régulièrement mis à jour.

Le rôle de conseil du pharmacien est primordial dans notre système de santé publique particulièrement au vu des récentes évolutions législatives – comme l'instauration du pharmacien de référence.

Messages clés



Offrir une formation de base et continue de qualité aux professionnels de la santé qui soit en adéquation avec le cadre légal qui entoure les médicaments homéopathiques.

Offrir une formation universitaire obligatoire, standardisée et objective en homéopathie pour les pharmaciens, en priorité, et pour les médecins. Le soutien politique pour mettre en place cette standardisation est nécessaire.

Soutien du secteur

Mettre à disposition des universités des informations correctes et objectives sur l'homéopathie et les médicaments homéopathiques.



L'HOMÉOPATHIE : UNE PISTE POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Le monde politique doit faire face à de nombreux défis en matière de santé publique et d'allocation du budget de la sécurité sociale.

Budget de la santé publique en 2019 –
26.518.320.000 EUR¹⁸



Dépassement de **300.000.000 EUR**
annoncé pour 2019 pour les médicaments¹⁹



Les challenges du vieillissement de la population et de l'augmentation du nombre de malades chroniques vont sans aucun doute guider les choix politiques de la prochaine législature. Une meilleure utilisation et prescription des médicaments sont primordiales dans

ce cadre. Les autorités de la santé continuent leurs efforts pour sensibiliser et informer, notamment sur les antibiotiques et les médicaments prescrits et délivrés en première ligne.

La consommation d'**antibiotiques** est encore trop élevée en Belgique – l'objectif final du SPF Santé publique est d'atteindre les 600 prescriptions pour 1000 habitants en 2020 puis 400 en 2025²⁰. L'OMS estime qu'en Europe, en 2015, 30 % de personnes de plus sont décédées à la suite d'une infection résistante aux antibiotiques, par rapport à 2005.

Les **anti-inflammatoires non stéroïdiens** (AINS) sont toujours trop utilisés en Belgique et comportent des

risques vasculaires et gastro-intestinaux notamment pour les personnes âgées – L'INAMI a développé des guidelines pour prévenir des risques des AINS pour les personnes âgées²¹.

La consommation de **psychotropes** est en constante augmentation en Belgique. Plus de 10% des dépenses pour les médicaments en officines publiques concernent l'usage de psychotropes²². En 2013, 1,17 millions de Belges ont acheté des antidépresseurs²³.

L'homéopathie, tout en ne pesant pas sur le budget de la santé publique, promeut l'empowerment du patient et le développement des soins de première ligne. Via une information exacte et en favorisant l'enseignement homéopathique, il est possible de pallier l'utilisation d'autres médicaments, plus coûteux pour la sécurité sociale et qui sont souvent plus intrusifs.

Les médicaments homéopathiques sont principalement des médicaments OTC, librement vendus dans les pharmacies. L'homéopathie peut, grâce aux conseils du pharmacien, avoir un rôle préventif. Il a également été prouvé, grâce à l'étude EPI3, que l'utilisation de

l'homéopathie réduit la consommation de médicaments à risque et qui coûtent à l'État. Cette étude scientifique de grande envergure a été conduite en France, coordonnée par un cabinet indépendant et supervisée par un comité scientifique, qui a permis d'évaluer la place de l'homéopathie dans notre pays voisin et son intérêt pour la santé publique (étude qui représente 5 ans de travail, 825 médecins et 8559 patients).

Les résultats soutiennent notre message en constatant que l'utilisation de l'homéopathie a conduit aux diminutions suivantes.

-57%

-57% d'antibiotiques dans les infections des voies aériennes supérieures

-46%

-46% d'anti-inflammatoires non stéroïdiens dans les douleurs musculo-squelettiques

-71%

-71% de psychotropes dans les troubles du sommeil, l'anxiété et la dépression

Messages clés

L'homéopathie est une piste pour relever les défis de santé publique et les défis budgétaires en Belgique.

Encourager le monde politique et les autorités à conduire des études en Belgique afin de quantifier et d'objectiver les effets de l'homéopathie sur la santé publique et sur l'allocation du budget de la santé.

Soutien du secteur

Mettre à disposition des décideurs politiques les données aujourd'hui disponibles et les soutenir dans la conduite d'études.



REFERENCES – NOTES DE BAS DE PAGE

1. SPF Santé Publiques. La loi relative aux pratiques non conventionnelles. 1999. Les conditions générales applicables à l'exercice de toutes les pratiques non conventionnelles. 2014. Les règles relatives à l'exercice de l'homéopathie. 2014. <https://www.health.belgium.be/fr/sante/professions-de-sante/pratiques-non-conventionnelles>. Accessed April 2, 2019.
2. Loi sur les médicaments Art. 2(5). 1964. http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?lan=guage=fr&la=F&cn=1964032530&table_name=loi. Accessed April 2, 2019.
3. Recueil officiel, légal et obligatoire des médicaments.
4. European Commission. EudraLex – Volume 4 – Good Manufacturing Practice (GMP) Guidelines. https://ec.europa.eu/health/documents/eudralex/vol-4_nl. Accessed April 3, 2019.
5. European Commission. Directive 2001/83/EC of the European Parliament and of the Council of 6 November 2001 on the Community code relating to medicinal products for human use. https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/files/eudralex/vol-1/dir_2001_83_consol_2012/dir_2001_83_cons_2012_en.pdf. Accessed April 2, 2019.
6. Voir par exemple: Harrer B. Replication of an experiment on extremely diluted thyroxine and highland amphibians. *Homeopathy*. 2013;102:25-30.

Les très hautes dilutions font référence à des médicaments homéopathiques dont les liquides utilisés pour leur fabrication ont été dilués au-delà de la limite dite du nombre d'Avogadro (dilution 10^{-23}). Les médicaments homéopathiques à basses et moyennes dilutions sont des médicaments dont les liquides ont été dilués en dessous de la limite du nombre d'Avogadro. Pour plus d'information sur le mécanisme de fabrication des médicaments homéopathiques, veuillez-vous référer au site internet de Homeopathy Research Institute : <https://www.hri-research.org/resources/>.

7. Voir par exemple : Pour plus d'information sur les études cliniques homéopathiques veuillez vous référer au site internet de Homeopathic Research Institute : <https://www.hri-research.org/resources/essentialevidence/clinical-trials-overview/>.
8. Voir par exemple : Mathie RT, Lloyd SM, Megg LA et al. Randomised placebo-controlled trials of individualized homeopathic treatment: systematic review and meta-analysis. *Systematic Reviews*. 2014;3:142.

Aabel S, Laerum E, Dølvik S, Djupesland P. Is homeopathic 'immunotherapy' effective? A double-blind, placebo-controlled trial with the isopathic remedy Betula 30c for patients with birch pollen allergy. *Br Homeopath J*. 2000;89(4):161-168.
9. Camerlink I, Ellinger L, Bakker EJ, Lantinga EA. Homeopathy as replacement to antibiotics in the case of Escherichia coli diarrhoea in neonatal piglets. *Homeopathy*. 2010;99:57-62.

Pour plus d'information sur la recherche importante en homéopathie et leurs références veuillez vous référer au site internet de Homeopathic Research Institute : <https://www.hri-research.org/resources/>
10. L'homéopathie présente des exemples de traitements qui répondent à chacun des niveaux de l'EBM.
11. World Health Organization. Legal Status of Traditional Medicine and Complementary/Alternative Medicine: A worldwide review. <http://apps.who.int/medicinedocs/pdf/h2943e/h2943e.pdf>. Accessed April 2, 2019.
12. ECHAMP. Homeopathic and Anthroposophic Medicinal Products in the EU – Sales and Demand. <https://www.echamp.eu/our-sector/market/sales/echamp-resources/echamp-brochures/homeopathic-and-anthroposophic-medicinal-products-in-the-eu-sales-and-demand.pdf>. Published November 7, 2016. Accessed April 2, 2019.

Commission of the European Communities. Homeopathic Medicinal Products Commission report to the European Parliament and Council on the Application of Directives 92/73 and 92/74.

<http://aei.pitt.edu/3520/1/3520.pdf>. Published July 14, 1997. Accessed April 4, 2019.

Pour la France et l'Espagne: Ces chiffres sont les résultats de différentes enquêtes sur les consommateurs sur l'homéopathie :

Enquête menée par l'Institut A+ A sur les usages et attitudes des Espagnols et l'homéopathie en pharmacie, menée auprès d'un échantillon représentatif de 378 espagnols en Février 2017. Enquête de IPSOS menée sur un échantillon représentatif de 2000 Français en 2018.

13. Ces chiffres sont les résultats d'une enquêtes sur les consommateurs belges : Etude indépendante menée par iVox et commandée par Boiron, sur un échantillon représentatif de 1000 Belges en Juin 2017 par email.
14. Cellule Planification de l'Offre des Professions des Soins de Santé. Statistiques annuelles des professionnels des soins de santé en Belgique. 2017. http://organesdeconcertation.sante.belgique.be/sites/default/files/documents/statan_2017_fr.pdf. Accessed April 4, 2019.
- Association pharmaceutique Belge. <https://www.apb.be/fr/corp/sante-publique/la%20pharmacie/Pages/nombre-de-pharmacies.aspx>. Accessed April 4, 2019.
15. Ces chiffres sont issus de l' Institute for Human Data Science (IQVIA) <https://www.iqvia.com/institute> et des données fournies par les membres de l'association Regulatory Affairs Society for Homeopathy via communication personnelle.
16. Ces chiffres sont les résultats d'une enquête sur les consommateurs belges : Etude commandée par Bachi et réalisée par iVox en 2018 auprès d'un échantillon représentatif de 2000 Belges.
17. Grimaldi-Bensouda L, Abenhaim L3, Massol J, et al. Homeopathic medical practice for anxiety and depression in primary care: the EPI3 cohort study. *BMC Complement Altern Med*. 2016;16:152.
18. INAMI. Budget 2019 des soins de santé approuvé par le Conseil général de l'INAMI. <https://www.inami.fgov.be/fr/presse/Pages/budget-2019.aspx>.

Published October 15, 2018. Accessed April 4, 2019

19. Chambre des Représentants de Belgique. Projet de Budget général des dépenses 2019. Avis sur la section 25 – SPF Santé Publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement (Partim : Santé Publique). <http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/54/3294/54K3294038.pdf>. Published December 12, 2018. Accessed April 4, 2019.
20. L'utilisation des antibiotiques est encore trop élevée en Belgique, 2017. SPF Santé Publique WebSite. <https://www.health.belgium.be/fr/news/lutilisation-des-antibiotiques-est-encore-trop-elevee-en-belgique>. Updated November 13, 2017. Accessed April 2, 2019.
21. INAMI. Recommandations actuelles en matière de prescription des médicaments en première ligne. https://www.riziv.fgov.be/SiteCollectionDocuments/brochure_prescription_medicaments_premiere_ligne.pdf. Published June 2015. Accessed April 2, 2019.
22. Belgian Psychotropics Experts Platform BelPEP. Note de vision globale et plan d'action des 3 groupes de travail. https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/visienota_fr_avril_2015.pdf. Published December, 2014. Accessed April 4, 2019.
23. Maggie De Block. Approche de la dépression : recommandation de bonne pratique pour médecins généralistes. <https://www.deblock.belgium.be/fr/approche-de-la-d%C3%A9pression-recommandation-de-bonne-pratique-pour-m%C3%A9decins-g%C3%A9n%C3%A9ralistes>. Published February 13, 2017. Accessed April 4, 2019.



